

Publics destinataires :

Equipes, encadrants, responsables des organismes gestionnaires, des associations d'usagers ou de représentants d'usagers

Evolution des réglementations du secteur social et médico-social et leurs impacts sur les acteurs (suite à la RGPP et à la loi HPST du 21 juillet 2009)

Contexte :

Suite à la loi 2002-2, la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la loi dite HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) modifient profondément l'organisation et le fonctionnement de l'organisation administrative du secteur social et médico-social (SMS) :

- Instauration des nouveaux services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS, DIRECCTE, DDCS, DDPP...)
- Création des agences régionales de santé (ARS) et la nouvelle gouvernance du secteur de la santé – dont le médico-social
- Les nouveaux outils de planification
- Réforme de la procédure d'autorisation (appels à projet)

Dans ce contexte, le CREAI propose une formation permettant aux participants d'appréhender les principaux éléments de cette nouvelle organisation et d'en mesurer les impacts dans leur secteur d'activités.

Objectifs :

- Connaître le contenu de cette nouvelle organisation administrative
- Comprendre sa logique et ses implications sur le secteur social et médico-social

Contenu :

- Présentation générale de la loi HPST et de son impact sur le secteur médico-social
- Présentation du nouveau paysage administratif dans le domaine social et de la santé (dont médico-social) suite à la RGPP
- Les agences régionales de santé (ARS) : missions, organisation, gouvernance
- L'organisation du secteur de la santé : projet régional de santé, CRSA, territoires de santé...
- L'agence nationale d'appui à la performance (ANAP) : rôle et organisation (articulation avec l'ANESM et la HAS)
- Les appels à projets : organisation et incidences
- L'impact de cette refonte et des lois 2002-2 (CPOM, convergences tarifaires...) et 2005-102 sur l'évolution du secteur médico-social

Modalités :

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Echanges avec les participants en rapport avec leur secteur d'activités

Organisation :

Durée : 1 à 2 jours

Intervenant : un conseiller technique du CREAI